

lège. A mon avis, c'est ainsi qu'il faudrait procéder. Moi aussi, je cherche seulement à aider la présidence.

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Ce matin, monsieur l'Orateur, je n'avais aucune déclaration rédigée d'avance. J'en ai une maintenant et je pense que je devrais être autorisé à faire cette déclaration par suite de ce qu'on a dit ce matin.

**M. l'Orateur:** Nous jouons sur les mots. Je suis certain que le secrétaire d'État (M. Lamontagne) veut exposer son point de vue à la présidence et si je comprends bien, c'est à cause d'une certaine confusion entre le français et l'anglais qu'il utilise le mot «déclaration».

(Texte)

**L'hon. M. Lamontagne:** Monsieur le président, il y a quelque années, j'ai été victime d'un incendie assez coûteux à ma maison d'Ottawa, alors que plusieurs de mes meubles ont été brûlés et que ma police d'assurance était expirée sans que j'en aie été averti, à la suite de la mort de mon agent d'assurances. J'ai dû, à ce moment-là, remeubler partiellement ma maison sur une base temporaire.

Au printemps de 1962, avant le mariage de ma fille, j'ai décidé que je ne pouvais plus retarder ce remeublement: c'est alors que j'ai acheté des meubles à crédit du magasin *Futurama*, qui était établi depuis longtemps et bien connu à Montréal. Il ne fut jamais question d'un cadeau. J'ai reçu des états de compte et d'ailleurs mon compte fut normalement transféré par la compagnie, comme toutes les autres créances, à la Banque de Montréal au début de janvier 1964.

Je tiens également à souligner qu'à l'époque j'étais un simple citoyen et pas encore député, et que mon salaire s'établissait à \$12,000 et non à \$27,000 comme l'a prétendu un journaliste.

Après mon élection, j'aurais certainement été en mesure de m'acquitter de cette dette, mais dès le début de mai 1963, un membre de ma famille a dû se retirer de la vie active pour cause de santé et m'a demandé de lui prêter \$3,000 afin de l'aider à se construire une petite maison. Je me sentis alors incapable de lui refuser ce service, mais cela signifiait que je devais retarder de commencer à payer ma dette.

J'ai effectué un second achat de meubles pour l'appartement que j'ai dans mon comté, en décembre 1963, et j'avais alors l'intention de payer sans délai. Toutefois, je n'ai pas eu cette occasion, car j'ai reçu le premier compte vers le 21 janvier, alors que déjà tous les comptes de la compagnie avaient été acquis par la Banque de Montréal. Cette banque a

alors communiqué avec moi; je lui ai proposé un arrangement qu'elle a accepté immédiatement, et j'ai maintenant remboursé environ la moitié de ma dette.

Je tiens à ajouter que je n'ai participé ni directement ni indirectement à aucune activité frauduleuse. De plus, les frères Sefkind et leurs compagnies n'ont reçu aucune faveur du gouvernement par mon intermédiaire. Plus particulièrement, le ministre des Travaux publics (M. Deschatelets) m'informe, après avoir fait enquête, que son ministère n'a reçu aucune offre de vente, par soumission ou autrement et qu'il n'a effectué aucun achat des frères Sefkind ou de leurs compagnies depuis le mois d'avril 1963.

Je n'ai pas l'intention, à ce stade, de commenter les fausses rumeurs et les calomnies qui circulent présentement dans les corridors du parlement ou dans les journaux au sujet de cet incident. Mais avant de reprendre mon siège, je voudrais donner un conseil à tous les honorables députés de cette Chambre.

Si vous devez acheter des meubles, payez-les comptant. Si vous achetez à crédit et si, plus tard, votre fournisseur fait faillite, alors vous et votre famille connaîtrez des heures qu'il n'est vraiment pas plaisant de vivre, surtout quand on a conscience de faire certains sacrifices pour demeurer dans la vie politique.

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de soumettre à la Chambre les faits concernant l'achat de mes meubles de la compagnie *Futurama Inc.*, de Montréal, afin de vous permettre de juger du bien-fondé de la motion d'ajournement.

Afin de compléter l'ameublement de ma nouvelle maison, durant l'été de 1963, je me suis rendu, avec mon épouse, à Montréal, à la salle d'échantillons de la compagnie *Futurama*, une des maisons les plus renommées pour la qualité de ses membres, maison établie depuis plus de 20 ans et où beaucoup de gens en vue des villes de Québec et de Montréal faisaient régulièrement leurs achats.

La première livraison de ces meubles a eu lieu le 15 novembre 1963; la deuxième, le 28 novembre 1963; la troisième, le 19 décembre 1963 et la quatrième le 10 janvier 1964.

Après livraison de ces différents articles, j'attendais encore un certain nombre d'autres pièces de mon mobilier.

C'est le 19 février 1964 que le gérant de la Banque de Montréal m'informait de la faillite de la compagnie *Futurama* et de mon compte ce jour-là avec cette compagnie.

Le 25 février 1964, soit six jours après, je faisais parvenir au gérant de la Banque de Montréal un chèque au montant de \$3,341.69,